



Chemin sous l'église

Photo de J-L Altherr

Actualité de février : jeudi 29, 19h30 Conseil municipal, salle Jean-Antoine Lépine

Vie pratique

Des messes sont célébrées en l'église de **Thoiry** tous les **samedis à 18 heures**.

Les dates des autres célébrations dans les paroisses du groupement paroissial se trouvent ci-dessous, sous réserve de modifications, en fonction des événements et du ministère.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser par e-mail au père Ishaq BARKAT :

ishabarkat@gmail.com ou par téléphone au **04 50 41 20 86**

Messes de février			Cultes de février		
Samedi 03	Thoiry	18h00			
Dimanche 04	Farges	10h00	Dimanche 04	Divonne	10h00
Samedi 10	Thoiry	18h00			
Dimanche 11	Péron	10h00	Dimanche 11	Ferney	10h00
Mercredi 14	St Jean de Gonville	19h00			
Samedi 17	Thoiry	18h00			
Dimanche 18	Pougny	10h00	Dimanche 18	Divonne	10h00
Samedi 24	Thoiry	18h00			
Dimanche 25	Challex	10h00	Dimanche 25	Ferney	10h00



Agenda challaisien 2024

Février 2024				
Pas d'assemblée générale en février				
Samedi 3	La Grappe	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée fondue et spectacle
Samedi 10	Les Petites Scènes	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Pièce de théâtre ado
Mardi 13	Coopérative scolaire	17h00 à 21h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Carnaval
Vendredi 23	La Chasse	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Concours de belotte
Jeudi 29	La Municipalité	19h30	Salle Jean-Antoine Lépine	Conseil municipal

Mars 2024				
Samedi 2	Les Bourrus	12h00	Mucelle	Vente de boudin
Samedi 2	USC	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Soirée dansante
Dimanche 3	AAP et La Jeunesse	12h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Botato
Jeudi 21	Petites Scènes	20h00	Maison Des Sociétés	Assemblée Générale
Vendredi 22	La Grappe	20h00	Maison Des Sociétés	Assemblée Générale
Mercredi 26 Jeudi 27	Cirque Dupeyron		Halle	Cirque

Avril 2024				
Jeudi 4	La Pétanque		Boulodrome	Ouverture de la saison
Vendredi 26	USC	20h00	Salle Jean-Antoine Lépine	Loto
Samedi 27	Cyrah Events et l'Auberge des 7 Merveilles	Dès 16h00	Halle	Festiv'halle

Mot du maire

Chères Challaisiennes, Chers Challaisiens,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve pour cet édito. Il y a déjà un mois que nous avons mis un pied dans la nouvelle année.

Généralement, nous sommes toujours très motivés et enclins à plein de résolutions, début janvier. Alors, j'espère sincèrement que vous tiendrez la ligne de conduite que vous vous êtes fixés comme « Dry January » ou encore reprendre le sport... Tout comme vous le Conseil a des objectifs et doit par conséquent faire des choix. C'est pourquoi, nos décisions seront le fruit de réflexions courant février, à l'occasion de l'élaboration du budget. Différents projets vont voir le jour et nous continuons à travailler les dossiers afin d'optimiser leurs réalisations. Beaucoup de questionnements sur les changements radicaux que nous devons opérer afin de modifier nos habitudes en matière énergétiques et comme nous avons beaucoup de bâtiments, nous devons prioriser.

Aussi, le futur projet du CERN suscite quelques interrogations de la part de certains habitants ce qui est légitime. C'est pourquoi, afin de répondre à vos inquiétudes, une réunion de présentation sera organisée courant deuxième trimestre 2024. Pour votre information, ce dernier est encore dans la phase d'étude de faisabilité ou non, du nouvel accélérateur ou collisionneur.



La mise en herbe du terrain stabilisé fera également partie des actions à mener ; la cause invoquée étant la mise en sécurité des usagers.

Nous ne désespérons pas de voir la Poste de retour à Challex d'ici fin 2024.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui se sont libérées pour venir assister à la fameuse cérémonie des Vœux. Je remercie tous ceux qui ont rendu possible ce moment de partage et tout particulièrement La Lyre qui a su donner du relief à cette soirée, grâce aux morceaux joués, très appréciés.

Je vous remercie pour vos encouragements ; bien que passionnée par les tâches qui m'incombent désormais, je suis plus à l'aise dans l'ombre que sur la scène, vous aurez pu le constater... Ma présentation n'aura peut-être pas fait l'unanimité mais elle est fidèle à ce que je suis alors il faudra vous habituer aux changements.



Je trouve regrettable que certaines associations n'aient pas pris la peine de se faire représenter ou tout simplement de s'excuser. En effet, elles n'ont pas vu

l'opportunité de pouvoir échanger sur leurs activités, c'est dommage.

Pour ceux qui n'ont pu être présents, je souhaite leur transmettre quelques informations. Comme l'arrivée de Monsieur Soret Emmanuel, en qualité de responsable du service technique sans oublier le retour de Monsieur Charvet Jonathan afin de renforcer les équipes. Nous sommes toujours à la recherche d'une ou d'un comptable si vous avez une idée nous sommes preneurs.

Le mois de janvier n'a pas été très riche en événements, quelques AG, repas agents & élus et évidemment la soirée Fondue de la Grappe et sa fameuse revue mais au moment où je vous écris je ne sais pas à quelle sauce je vais être mangée, surprise ! surprise ! on verra bien...



Ça y est les panneaux « Challex » viennent enfin d'être retournés. Nos agriculteurs ont pris leur temps pour rejoindre le mouvement « On marche sur la tête ». Ils peuvent s'assurer du soutien d'une majorité de Challaisiens et d'élus...

J'aimerais terminer par quelques mots de mon discours pour convaincre ceux qui auraient encore des doutes.

« Avant tout je suis Challaisienne, n'en déplaise à certains... Peu importe d'où je viens, où je vis, qui je suis. Finalement, ce qui est important c'est la direction que l'on décide de prendre ensemble ».

Alors, construisons demain ensemble pour le bien commun...

Dans les prochains numéros, je laisserai la tribune du Maire à mes conseillers afin de faire plus ample connaissance et ils pourront vous faire part des travaux en cours en fonction des commissions.

Merci

Aline Hofer Favre, maire

Compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 23 novembre

Présents : Aline Hofer Favre, Michel Peter, Jean-Pierre Szwed, Brigitte Fleury, Patricia Altherr, Marie-Julie Seneze, Françoise Sudan, Matial Meda, Raquel Cajara-ville Ortigueira, Cyrielle Chamot, Marie-Julie Maillefer
Jocelyne Blazer arrive à 19h41

Absents ayant donné procuration : Sandrine Shaw à Patricia Altherr, Xavier Maire à Brigitte Fleury, Yoann Furnon à Jean-Pierre Szwed, Cédric Hernalsteens à Aline Hofer Favre, Nolwenn Sudan à Françoise Sudan
Absents : Nicolas Jan, Corentin Rinaldi

Le quorum est atteint.

Délibération n°70-2023 : désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Patricia Altherr est nommée secrétaire de séance, Françoise Sudan accepte de la seconder.

Approbation du compte-rendu des Conseil du 26 septembre et du 9 octobre 2023.

Les comptes rendus du 26 septembre et 9 octobre sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n°71-2023 : remise de loyer de l'Auberge des 7 merveilles.

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'une entreprise a dû intervenir au mois de juillet pour réaliser le nettoyage complet de la hotte de la cuisine de l'Auberge, opération qui aurait dû être réalisée et prise en charge par la commune avant le démarrage d'activité des gérants.

L'entreprise ayant directement facturé l'intervention à l'Auberge, il convient donc de rembourser les gérants de la somme acquittée, qui s'élève à 1 422 € TTC (soit 1 185 € HT).

Il est donc proposé qu'une remise de loyer soit accordée sur le mois de décembre 2023 pour un montant égal à cette somme, soit 1 422 € TTC (facture jointe).

Délibération approuvée à l'unanimité.

Délibération n°72-2023 : renouvellement du contrat de fourniture en électricité pour les services de la commune.

Mme le Maire rappelle qu'en application de la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, la commune a dû souscrire un nouveau contrat de fourniture d'électricité en offre de marché prenant effet au plus tard le 1er janvier 2021.

La commune avait donc souscrit auprès d'EDF, un « contrat Garanti » offrant une prestation inférieure au contrat à celle d'une sortie de tarif réglementé, ainsi que le maintien d'un tarif fixe pendant 3 ans.

La durée du contrat arrivant à échéance, la commune doit donc souscrire un nouveau contrat.

Plusieurs prestataires ont été contactés pour devis : EDF, Engie, Euro énergie, cette dernière n'ayant fait aucune offre.

Un tableau comparatif a été fourni par Michel Peter. Les tarifs des deux premiers prestataires étant quasiment pareils à 0,01 centimes prêts, ce qui représente 1 000 € de différence sur une année.

Le contrat est de deux ans.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer entre reconduire le contrat avec EDF ou changer avec un contrat avec ENGIE.

Changement : 1 contre, 2 abstentions, le reste de l'assemblée est pour un changement.

Délibération n°73-2023 : modification du taux des indemnités du maire

Madame le Maire rappelle que pour les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité est :

- pour le maire : **51.6 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale, soit un montant de 2077 € brut
- pour les adjoints : **19.8 %** de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale,

A l'issue du renouvellement du Conseil municipal en avril 2023, le taux des indemnités du Maire et des adjoints a été ainsi déterminé :

- indemnités du maire : 42 % soit 1 784 € brut
- indemnités des adjoints : 19.8 %

Mme le Maire rappelle qu'elle avait elle-même souhaité diminuer le taux de ses indemnités de fonction en raison de contraintes professionnelles. Sa situation personnelle ayant changé, elle pourrait bénéficier du taux maximum de 51.6 %.

L'assemblée accepte à l'unanimité les indemnités du maire au taux de 51,6%.

Délibération n°74-2023 : autorisation donnée au maire pour la signature d'une convention de gestion en flux des logements sociaux avec la SEMCODA.

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux.

Chaque organisme de logement social doit signer avec chaque réservataire d'ici le 24 novembre 2023 au plus tard une convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion en flux des réservations de logements.

Les services de la SEMCODA nous ont informés par mail du 06 novembre 2023 de cette évolution, en précisant (voir la convention jointe) qu'en application du calcul du taux de représentativité, la commune disposerait ainsi d'un taux de 3 % du contingent de logements sociaux sur la commune, soit 1 logement.

La SEMCODA gère les logements avec un accompagnement auprès de la Mairie.

Nous continuerons à travailler de la même manière : le demandeur s'inscrit sur Internet, il obtient un numéro d'immatriculation. Dès qu'un logement se libère, la SEMCODA contacte la municipalité et choisit en concertation le futur locataire selon les critères demandés. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention selon les modalités décrites dans le paragraphe précédent.

Vote : 1 abstention, le reste de l'assemblée est pour.

Commission sécurité : remerciement à Françoise Sudan pour sa synthèse des réponses au questionnaire publié en septembre sur le Petit Chalaisien où pour rappel, il y a eu 73 réponses dont 3 enfants.

Une réunion aura lieu afin de déterminer quelles actions nous mènerons sur le village.

Aline Hofer Favre propose de reprendre aussi le rapport fait par AGENCE 01 et le rapport de M. Zortéa du Département.

Commission communication : une réunion sera programmée. La date n'est pas encore déterminée. Denis Raquin quittant le Comité de lecture, nous recherchons un correcteur ou une correctrice pour le Petit Chalaisien.

Commission éducation : un Conseil d'école a eu lieu le mardi 21 novembre. L'équipe enseignante a plein de projets. Discussion sur le restaurant scolaire. Mise en place d'un chalet dans la cour de l'école afin de remplacer l'ancien. Mise en place de stores et film occultant dans les toilettes. La municipalité a été remerciée pour tout ce qui a été fait.

Des parents ont commencé à se réunir pour un nouvel agencement des cours de l'école.

Ceci proposé par le programme gouvernemental « NEFLE » (faisons notre école ensemble)

Prochaine réunion avec ce groupe le vendredi 8 décembre à 18h00.

A voir aussi la fissure du mur de la cour de la maternelle et le panneau signalétique du tri des déchets.

L'inspecteur académique vient le 24 novembre pour une réunion avec la directrice de l'école et la municipalité. Intervention de la gendarmerie prochainement auprès des élèves de CM2, travail sur le harcèlement.

Commission environnement : de la part de la commission « cadre de vie » de la CAPG, les habitants vont recevoir un courrier concernant la distribution de composteurs.

Dans le cadre de la concertation de la CAPG sur le projet de schéma directeur des énergies, les objectifs de Challex sont :

- accompagner davantage la rénovation énergétique des logements collectifs et les bâtiments tertiaires publics
- poursuivre le remplacement des chaudières à fioul des bâtiments, par une alternative bas-carbone,
- maximiser le développement du solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics et d'enseignes
- étudier et accompagner les projets solaires photovoltaïques au sol (ombrières, parc au sol, parkings, agri-voltaïsme)
- favoriser l'adaptation de l'éclairage public communal à une utilisation énergie réduite.

Pour la substitution des chaudières fioul, mais aussi des anciens appareils de chauffage au bois, Pays de Gex agglomération a mis en place une Prime Chauffage Propre, qui permet aux propriétaires privés d'obtenir une aide financière.

<https://www.paysdegexagglomeration.fr/9445-renovation-energetique.htm>

Pour les autres investissements, des aides sont apportées par l'ADEME :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets>

Nous pouvons aussi contacter l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain pour obtenir des conseils techniques ou financiers.

Pour ce qui est du projet photovoltaïque, nous attendons les premières analyses de la SEM LEA (structure regroupant quasiment toutes les collectivités de l'Ain et mutualisant les moyens, expertises et financements publics). Elle attend les données d'ENEDIS.

Le 9 novembre, discussion sur le revêtement de pistes cyclables. Attention, certains revêtements ne sont pas adaptés pour des pistes cyclables.

Municipalité

Commission CCAS : prochain goûter des Anciens le jeudi 30 novembre

La municipalité a redemandé à La Grappe de participer à la distribution des colis de Noël. Certains seront donnés directement pendant le goûter, les autres par La Grappe si ses membres sont d'accord. Nous attendons la réponse de La Grappe.

Prochaine réunion du CCAS le mardi 5 décembre.

Commission finances : préparation du budget, il est rappelé aux commissions d'envoyer leur demande.

Commission associations : actuellement, beaucoup d'assemblées générales et de manifestations : loto du foot, concert de La Lyre, concert de La Campanella, manifestation du 11 novembre, représentation théâtrale de l'AAP ...

Le mardi 28 novembre se tiendra une réunion spéciale pour la Vogue de la St Maurice 2024.

N'oubliez pas le Téléthon le samedi 2 décembre toute la journée.

Les 16 et 17 concerts de la Campanella.

Commission bâtiment : trois chaudières à remplacer : au foot, à la Poste et à l'Auberge. Toujours beaucoup de fuites dans certains bâtiments à chaque évènement pluvieux.

Commission urbanisme : prochaine réunion avec 2 dossiers assez épineux (1 sur Challex avec l'intervention d'avocats et 1 avec l'intervention de la CAPG).

Visite de membres de la CAPG afin de communiquer sur le devenir du service urbanisme de la municipalité. Doit-on s'associer avec un projet commun ou rester

autonome ? Si oui, la commune paie 10 000 € et la CAPG s'occupe de tous les dossiers mais au final, c'est quand même le maire qui décide. Si non, nous continuons comme jusqu'à présent.

Commission voirie : beaucoup de trous dans les rues du village. Une entreprise est venue faire des essais afin de les reboucher. Un devis sera envoyé en février pour les rues des Fontanettes, de Dardagny et chemin des Carres. Attention route réparée = vitesse.

Refaire le marquage au sol. Le changement des luminaires dans certaines rues coûte de plus en plus cher. Voir ce que nous pourrions faire lors d'une prochaine réunion.

Commission personnel : malgré l'annonce de recrutement et en raison de maladie, il manque du personnel au périscolaire. Plusieurs conseillers se sont dévoués pour remplacer.

Projet Poste : 300 réponses reçues au questionnaire sur La Poste distribué dans les boîtes aux lettres.

Accord avec La Poste pour l'ouverture d'un point Poste (vente de timbres, cartes de téléphone, envoi courrier, petite finance). Estimation de la tâche : 15h00 / semaine.

Lieu ? Soit à la mairie, soit à la bibliothèque mais pas avant quatre à cinq mois à cause de la mise en connexion. Il faudra prévoir une semaine de formation pour l'employé.

Divers : financement de la première partie du changement de la chaudière de l'Auberge et pour la nacelle (pour les décors de Noël), Mme le Maire fera un mandat administratif.

Un courrier a été envoyé au nouveau prestataire de téléphonie car le téléphone fonctionne seulement par-

TABLEAU D'URBANISME DECEMBRE 2023
PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES

Numéro	Demandeur	Nature des travaux	Décision
DP00107823B0063	PHILIPON Thomas	Cloture + haie	Accord
DP00107823B0064	EUNF SARL	Pose de panneaux photovoltaïques	Accord
DP00107823B0065	TRUCHET Jocelyne	Remplacement d'une véranda par une pergola	Accord
DP00107823B0066	HERNALSTEENS Cedric	Changement de couleur volets et châssis	Accord
DP00107823B0067	HERNALSTEENS Cédric	Modification de charpente pour aménagement de combles et pose de 3 fenêtres de toit	Accord
DP00107823B0068	DEBUIGNY Frédéric	Piscine avec margelles et escalier intérieur	Accord
DP00107823B0070	RODGERS Roger	Volet roulant sur fenêtres de toit	Accord
DP00107823B0071	DALLEMAGNE Pierre	Abri sur terrasse existante	Accord
DP00107823B0073	EDF/ENR	Pose de panneaux photovoltaïques	Accord
DP00107823B0072	OLIVEIRA Patrick	Mur de soutènement + clôtures	Accord

INFOS DE LA MUNICIPALITÉ

MESSAGE DE L'AUBERGE DES 7 MERVEILLES

« La moyenne des clients étant très faible avant 8h00, à partir du 15 février, l'Auberge ouvrira ses portes à 8h00 ; le pain blanc de chez M. Humbert sera à commander la veille pour le lendemain.

Nous gardons nos pains spéciaux en cuisson sur place (avec un nouveau pain blanc) qui peuvent être commandés 1h avant, tout comme nos viennoiseries au beurre AOP, le traiteur maison et celui du Saloir ainsi que nos fromages locaux et les pâtisseries événementielles comme les bugnes en février. Merci»

Dès le 15 février :

Horaires du restaurant

Lundi : 12h00/13h30 **fermé le soir**
Mardi : 12h00/13h30 19h00/21h00
Mercredi : **fermé la journée**
Jeudi : 12h00/13h30 19h00/21h00
Vendredi : 12h00/13h30 19h00/22h00
Samedi : 12h00/13h30 19h00/22h00
Dimanche : 12h00/14h00

Horaires de la vente de pain

Lundi : 8h00/14h00 **fermé après-midi et soir**
Mardi : 8h00/14h00 17h00/20h00
Mercredi : **fermé la journée**
Jeudi : 8h00/14h00 17h00/20h00
Vendredi : 8h00/14h00 17h00/20h00
Samedi : 8h00/14h00 17h00/20h00
Dimanche : 8h00/14h00 **fermé après-midi et soir**

Vente de pizzas

Du jeudi au samedi aux horaires du restaurant

CYCLO MOBILE

En 2024, vous pourrez continuer à confier vos vélos à Cyclo Mobile une fois par mois.

Cyclo Mobile, c'est un service de réparation souple : des réparations sur place et sans RDV à Challex.

L'atelier est certifié Bosh eBike !

Les dates seront , parking rue de La Craz:

20 février - 19 mars - 16 avril - 14 mai - 11 juin -
9 juillet - 6 août - 3 septembre - 1er octobre -
29 octobre - 26 novembre

OFFRE D'EMPLOI

La Mairie de Challex recrute un (e) adjoint (e) administratif (ve) polyvalent (e) à temps partiel, en charge, principalement, de la comptabilité. ainsi que du suivi des associations et du cimetière.

Ce poste relève du cadre d'emploi des cadres C de la fonction publique territoriale.

Ces missions pourront faire l'objet d'aménagements en fonction des profils de candidature, à l'exception de la comptabilité qui demeure la fonction principale du poste.

Si vous êtes intéressé (e), merci d'envoyer votre candidature en mairie, ou sur la boîte mail challex@challex.fr.

Pour tout renseignement sur le poste : 04 50 56 50 55 (N. Salmon).



CARNET



- Monsieur **Alain, Marius GUILLON** époux de Claire-Lise BAERISWYL, né à Lyon le 16 juillet 1948, **décédé le 22 décembre 2023** à l'hôpital d'Épagny Metz-Tessy.
- Madame **Elisabeth, Marie BELOTTI** épouse GROSFILLEY, née le 4 mars 1928 à Challex, **décédée le 23 décembre 2023** à l'hôpital de Saint-Julien-En-Genevois.
- Monsieur **Rodolphe, Albert BÖHLEN** époux de Monique BÖHLEN, né le 29 janvier 1944 à Cessy, **décédé le 2 janvier 2024** à son domicile à Challex.
- Madame **Claire-Lise OECHSLIN** épouse **RAPIN**, née le 4 février 1949 en Suisse, **décédée le 4 janvier 2024** à l'hôpital Cantonal de Genève.

Madame Aline HOFER FAVRE, Maire de Challex et son Conseil municipal vous présentent leurs sincères condoléances dans la douloureuse épreuve qui vous touche à l'occasion du décès de votre proche. Salutations cordiales.

LES BONS GESTES DE TRI MÈNENT AUX BONS RÉSULTATS

Chaque jour, le SIVALOR, Syndicat Intercommunal de VALORisation, offre une seconde vie aux déchets ménagers et sensibilise les habitants de son territoire au tri, recyclage et compostage.

Améliorer le tri des emballages, un enjeu majeur

Depuis l'arrivée des nouvelles consignes de tri, **TOUS les papiers et TOUS les emballages* se trient dans un seul et même contenant JAUNE.**

Un geste de tri logique, utile et simple !

Mais de nombreuses idées reçues circulent encore...

Voici les bons gestes à adopter pour améliorer la qualité du tri !



*hors emballages en verre qui se trient dans le conteneur vert.

- **Laisser les bouchons** sur les bouteilles en plastique.
- **Ne pas déchirer** les papiers. Les petits bouts de papiers ne peuvent pas être facilement séparés dans le centre de tri, il est préférable de ne rien déchirer.
- **Inutile de laver les emballages**, bien les vider suffit. L'eau est une ressource précieuse, autant l'économiser !
- Déposer les emballages **EN VRAC** et **SANS SAC**. Les déchets emboîtés ou dans un sac perturbent le bon fonctionnement du centre de tri, et rejoignent les mauvaises filières de recyclage.
- Les objets en plastique, comme les vieux jouets ou les brosses à dent, ne sont pas des emballages.

Simplification du geste de tri, des résultats encourageants

Le SIVALOR a mesuré les résultats des 6 premiers mois de l'année afin d'évaluer l'efficacité de la simplification du geste de tri sur son territoire.

Les premiers résultats sont prometteurs !

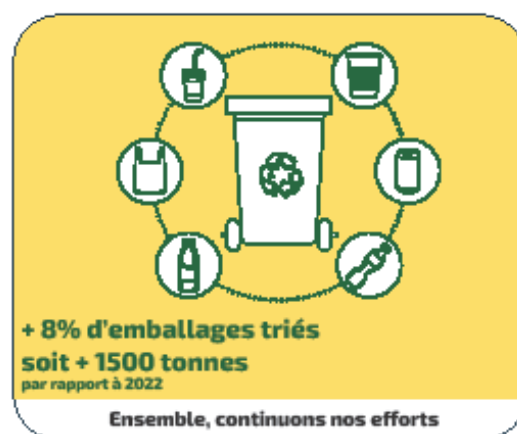
La quantité d'emballages et de papiers triés connaît une **hausse de 8%** (soit 1 593 tonnes de plus) par rapport à cette période en 2022.

Tandis que la quantité d'ordures ménagères collectées a diminué de 5% (2 503 tonnes).

Des résultats encourageants qui reflètent la mobilisation des habitants.

Le SIVALOR remercie l'ensemble des citoyens pour leur engagement en faveur de la préservation du territoire.

Ensemble, continuons nos efforts !



Vous pouvez télécharger notre guide du tri depuis notre site internet, rubrique « Je trie ».



sivalor
APRILIA VALORISATION
Syndicat Intercommunal de VALORisation

Tout au long de l'année, vous retrouverez des informations pour vous aider à améliorer la gestion de vos déchets, et donc contribuer à en réduire le coût de traitement.

ESPACE
SECONDE
MAIN

Ressourcerie
Du Pays de Gex

VOUS SOUHAITEZ VOUS DÉBARRASSER D'OBJETS EN BON ÉTAT ?

Meubles, luminaires, électro, vélos, jeux, matériel de puériculture...

Un agent valoriste de la **Ressourcerie**
Du Pays de Gex
est présent tous les jeudis sur le parking
situé à côté de la déchèterie de Péron
de 9h à 12h et de 13h45 à 17h

*2 autres possibilités
pour donner*

- Prenez rendez-vous pour une **collecte chez vous !**
ressourceriepaysdegex@alfa3a.org
- **Déposez vos objets** directement à la **Ressourcerie**
Du Pays de Gex
à Ornex et profitez-en pour visiter la boutique solidaire !

Plus d'infos sur :
monservicedechets.com

Pays de Gex
● ● ● ● ●
agglo

alfa3a
accueillir
associer
accompagner

Intercommunalité

Espace de don à côté de la déchèterie de Péron

Depuis le 25 janvier, un camion de la Ressourcerie est stationné, **tous les jeudis, de 9h à 12h et de 13h45 à 17h, sur le parking situé à droite de la déchèterie de Péron.**

Les usagers peuvent déposer leurs objets en bon état de fonctionnement et/ou d'usage (meubles, luminaires, appareils électroménagers, vélos, jeux, matériel de puériculture, etc.) mais ne peuvent en aucun cas récupérer des objets déposés. Seul l'agent valoriste de la Ressourcerie est habilité à récupérer des objets pour les apporter à la Ressourcerie en vue d'une remise en vente dans la boutique solidaire.

Nous vous rappelons que vos administrés ont également la possibilité d'apporter leurs objets en bon état directement à la Ressourcerie située à Ornex (*horaires ci-dessous*) ou de prendre rendez-vous pour une collecte à domicile par mail (en joignant une photo de l'objet concerné) ou via ce formulaire en ligne :

<https://www.mon servicedechets.com/Pays-de-Gex/Particulier/Faire-une-demande/Enlevement-d-objets-encombrants>

Ressourcerie
Du Pays de Gex



Pays de Gex
agglomération

AIN
Le Département

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Ressourcerie du
Pays de Gex**

Structure d'insertion par
l'activité économique



HORAIRES DEPOT

Lundi : 13h30 - 17h30
Du mardi au vendredi :
8h45 - 12h / 13h30 - 17h30
Samedi : 8h30 - 17h30

Fermé dimanche et jours fériés

HORAIRES BOUTIQUE

Mardi : 14h30 - 17h30
Mercredi et Vendredi :
9h - 12h30 / 14h - 17h30
Jeudi : 14h - 17h30
Samedi : 9h - 17h30

Fermé lundi, dimanche et jours fériés



04.81.50.02.51



ressourceriepaysdegex
@alfa3a.org



290 rue de Perruet
ZA de la Maladière
01210, Ornex

Union départementale



Violences conjugales : une aide d'urgence pour vous protéger

Depuis le 1er décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Versée par la Caf, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates en attendant de trouver des solutions durables.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Toute personne victime de violences conjugales : femme ou homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient ses ressources.

Quelles sont les conditions pour demander l'aide ?

Être en possession d'un document datant de moins de 12 mois au moment de la demande et attestant des violences : dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République.

Être en situation régulière sur le territoire français (hors visa de tourisme).

Bon à savoir

Vous pouvez bénéficier de l'aide quelles que soient vos ressources.

Comment est-elle versée ?

Elle est versée en une fois, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés à partir de la demande.

Selon votre situation financière et sociale, elle se présente sous forme d'une aide non remboursable ou d'un prêt sans intérêt. Dans le cas d'un prêt, l'auteur des violences pourra être condamné à rembourser le prêt à la place de la victime.

Quel est son montant ?

Le montant de cette aide est de 240 € minimum et est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants de moins de 21 ans à votre charge.

Par exemple : une personne avec trois enfants à charge de moins de 21 ans et dont les ressources sont inférieures ou égales à la moitié du SMIC net (soit 690 € par mois) percevra une aide de 1 337 €.

Pour plus d'information sur le montant et la nature de l'aide qui peut vous être versée, rendez-vous sur :

[Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales.](#)

Comment demander l'aide ?

Munissez-vous d'un document datant de moins de 12 mois attestant de votre situation (dépôt de plainte, ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République). Remplissez la demande en ligne.

Bon à savoir

Lors de votre demande, vous devez fournir le document datant de moins de 12 mois justifiant des violences subies. En son absence, aucune aide ne pourra vous être versée.

Nous sommes joignables :

par téléphone, sur place ou par courriel, choisissez !

par courrier

Joignez nous par courrier. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

CAF DE L'AIN 4 rue Aristide Briand 01000

BOURG-EN-BRESSE

Important : pour plus de lisibilité écrivez l'adresse en noir et en majuscule

par téléphone

Echangez en direct avec un conseiller de la Caf sans vous déplacer du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Téléphone 3230 (service gratuit + prix appel)

Vous êtes étudiant ?

Echangez en direct avec un conseiller sur une ligne téléphonique dédiée du lundi au vendredi de 9h à 19h30 : 0 969 32 52 52

Vous êtes sourd ou malentendant ?

Faites-vous accompagner en Visio-interprétation et choisissez le mode de communication qui vous convient ; LSF (Langue des signes française), TTRP (Transcription en Temps Réel de la Parole) ou LCP (Langue française parlée complétée).

Attention! Vous devez être équipé d'une webcam et d'une connexion internet. Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur votre dossier, vous devrez indiquer votre n° de Sécurité sociale et répondre à des questions pour que l'on s'assure de votre identité.

Union Départementale des Associations Familiales

12 bis rue de la liberté – 01000 Bourg en Bresse

07 64 41 24 31

[Udaaf01.fr](#)

Grappeline

Petite mascotte challaisienne, «Grappeline» est curieuse et nous propose d'aller à la découverte de notre village. Au fil de nos «Petits Challaisiens» elle grappille des informations, nous conte des rencontres et nous donne peut-être l'envie d'aller plus loin...



Petit à petit, l'oiseau fait son nid !

Le dernier article de 2023 publié dans cette rubrique traitait du Pacte pour la Transition, et le premier de 2024 reste dans une thématique environnementale qui préoccupe de nombreuses personnes, à savoir la biodiversité. Je suis allée à la rencontre du Groupe Ornitho, nouvellement créé à Challex, dont le but est de sensibiliser les Challaisien(ne)s, de protéger et d'étudier les oiseaux. J'ai eu une discussion avec Etienne Krug dont voici la teneur.

Bonjour Etienne, pouvez-vous vous présenter, vous et votre groupe ?

Intéressé par les oiseaux depuis toujours, je me suis rendu compte graduellement de la richesse ornithologique qui nous entoure dans le bassin genevois. J'ai été particulièrement frappé par la présence de la huppe fasciée, qui niche dans les communes environnantes, mais pas à Challex. J'ai contacté les équipes du Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG) pour explorer la possibilité d'installer des nichoirs appropriés à Challex. En parallèle, Gerry Rodgers avait démarré la constitution d'un groupe ornithologique avec des Challaisien(ne)s ayant un attrait pour le sujet. Nous avons mis nos intérêts en commun et ce groupe a pris forme courant 2023.

Une exposition itinérante "Observons les oiseaux" a eu lieu en décembre dernier à la Bibliothèque, ce qui vous a donné l'occasion de rencontrer des Challaisien(ne)s intéressés, ainsi que des élus de la commission Environnement. Quelles sont vos impressions/retours sur cet événement ?

C'était en fait une coïncidence. Nous n'avons pas organisé cette exposition, mais cela a été l'occasion de réunir de nombreux Challaisien(ne)s autour d'un verre. Gerry a pu y informer sur les objectifs du groupe et discuter avec certains élus des possibilités de constituer une association (voir le numéro 444 du Petit Challaisien de janvier).

Quels sont vos projets pour l'année 2024 ? Avez-vous des objectifs précis ?

Nous envisageons, avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le GOBG, d'installer des nichoirs pour 7 espèces emblématiques et/ou en danger. Ces espèces incluent la huppe fasciée, la chouette effraie ou la chouette chevêche, pour qui nous aimerions

faciliter l'implantation et la reproduction sur la commune. D'autres activités seraient des efforts de sensibilisation à travers, par exemple, des visites guidées ou des articles dans le Petit Challaisien. Nous aimerions également explorer la possibilité de faire reconnaître certaines parties de la commune comme refuge LPO. Pour faciliter ces activités, nous envisageons de nous constituer en association.

Rencontrez-vous des difficultés pour les mettre en oeuvre ?

Nous sommes au démarrage de ces initiatives. Les idées ont été très bien reçues, mais nous devons continuer le dialogue avec les autorités communales pour obtenir les autorisations nécessaires.

Etes-vous positif quant à l'avenir des oiseaux de notre région ? Avez-vous des chiffres à nous donner ?

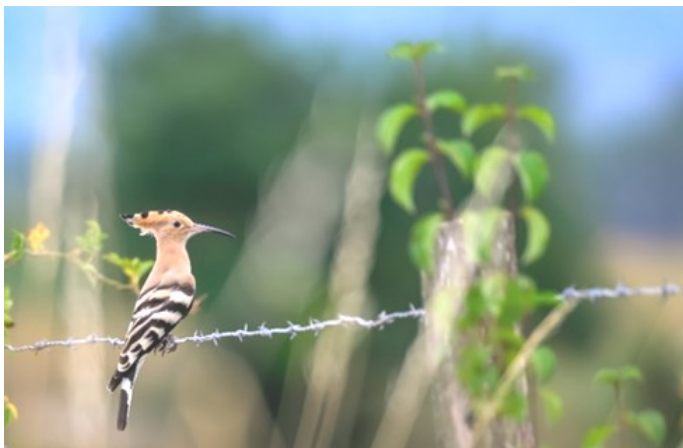
En 40 ans, la population européenne des oiseaux a diminué de 25-30 %, ce qui correspond à 800 millions d'oiseaux en moins. En France, c'est -43 % d'espèces vivant en milieu agricole tel que Challex. C'est inquiétant, mais il y a des activités et des solutions à envisager, telles que réduire l'utilisation des pesticides à grande échelle, mais également dans nos jardins, la mise en place de nichoirs pour compenser la perte de leur habitat, et tous les efforts pour diminuer le réchauffement climatique. Et en période hivernale, les nourrir avec une nourriture appropriée, telle que les graines.

Si on voulait clore le sujet sur une note positive, auriez-vous une anecdote à nous raconter ?

Les huppes avaient disparu du bassin genevois dans les années 60. Elles ont fait une réapparition depuis 2006, et un projet nichoir a vu le jour en 2011 du côté suisse avec succès, par une augmentation du nombre annuel de couples nichant. Nous espérons pouvoir étendre leur territoire et leur permettre de nicher à Challex.

Merci Etienne pour ces informations. Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir ces oiseaux sur notre commune grâce aux initiatives du Groupe Ornitho. Nous espérons aussi avoir bientôt l'occasion d'admirer, entre autres, la huppe fasciée venant nous annoncer le printemps. Mais avant cela, patience...

Grappeline



Huppe Fasciée

Crédit photo : Etienne Krug



Chouette chevêche

Crédit photo : Etienne Krug

Entracte



Horace-Bénédict de Saussure : un pionnier de la géologie et de l'alpinisme

Horace-Bénédict de Saussure, né le 17 février 1740 à Conches près de Genève et décédé le 22 janvier 1799, est un des figures les plus emblématiques des sciences naturelles du 18^{ème} siècle. Son œuvre couvre un large éventail de disciplines, allant de la météorologie à la géologie, en passant par la botanique et la physique de l'atmosphère.

Enfance et éducation

Issu d'une famille influente de la République de Genève, de Saussure montrait dès son jeune âge un vif intérêt pour les sciences naturelles. Il fut profondément influencé par les paysages alpins, qui deviendront plus tard le principal objet de ses recherches. Après des études brillantes à Genève, il se consacra

entièrement à ses passions scientifiques.

De Saussure est surtout connu pour ses nombreuses expéditions dans les Alpes. Il cherchait à comprendre la formation des montagnes et la nature des phénomènes météorologiques en altitude. En 1787, il réussit l'ascension du Mont Blanc, une prouesse qui marqua l'histoire de l'alpinisme. Cette expédition lui permit de réaliser des observations précieuses sur la pression atmosphérique et la température en haute altitude.

Contributions à la géologie

De Saussure est considéré comme un des fondateurs de la géologie moderne. Il étudia la stratification des roches, la formation des vallées et l'origine des montagnes. Ses travaux sur les Alpes lui permirent de formuler des théories révolutionnaires sur la formation des chaînes de montagnes, contribuant ainsi à l'évolution de la géologie comme discipline scientifique.

En plus de ses contributions théoriques, de Saussure développa ou améliora plusieurs instruments scientifiques, dont l'hygromètre, crucial pour ses études sur l'humidité de l'air. Ses inventions jouèrent un rôle essentiel dans la précision de ses mesures lors de ses expéditions.

De Saussure apporta également d'importantes contributions à la botanique et à la météorologie. Il étudia la distribution des plantes en fonction de l'altitude et réalisa des observations météorologiques qui furent parmi les premières à établir un lien entre altitude et climat.

Horace-Bénédict de Saussure et Challex : un intérêt géologique hypothétique

Il est important de préciser que l'intérêt de de Saussure pour Challex reste entièrement hypothétique et

Entracte

relève davantage d'un exercice de pensée. Aucune preuve historique ne suggère que de Saussure ait étudié spécifiquement cette région. Cependant, cet exercice imaginaire sert à illustrer comment un esprit scientifique aussi curieux que celui de de Saussure aurait pu aborder et interpréter la géologie d'un lieu comme Challex, riche en formations rocheuses intéressantes.

En effet dans le massif du Jura, des découvertes avérées de pierres précieuses et semi-précieuses ont été faites, témoignant de la richesse géologique de la région.

Par exemple les quartz du Jura. Le Jura est connu pour ses gisements de quartz, une pierre semi-précieuse. Dans certaines parties du Jura, des cristaux de quartz clair et de qualité gemme ont été trouvés, souvent recherchés par les collectionneurs et les géologues.

Ou encore les Agates du Jura. Cette autre forme de quartz, est également présente dans le Jura. Ces pierres, aux motifs colorés et uniques, sont prisées pour leur beauté et ont été utilisées dans la bijouterie et la décoration.

Ces exemples illustrent la diversité géologique du Jura, une région qui aurait sans doute fasciné de Saussure, compte tenu de son intérêt profond pour la minéralogie et la géologie.

L'Héritage de De Saussure

L'héritage scientifique de de Saussure est immense. Ses travaux ont jeté les bases de plusieurs disciplines

scientifiques et inspiré de nombreuses générations de chercheurs et d'alpinistes. Son approche multidisciplinaire, alliant observation minutieuse et théorisation, reste un modèle dans la recherche scientifique.



« La conquête du Mont-Blanc, Horace-Bénédict de Saussure et ses guides »

Horace-Bénédict de Saussure demeure une figure emblématique des sciences naturelles. Ses explorations audacieuses et ses découvertes ont profondément marqué l'histoire de la géologie, de la météorologie et de l'alpinisme. La possibilité de son intérêt pour des lieux comme Challex ajoute une dimension intrigante à son profil de géologue et d'explorateur. Sa curiosité insatiable et sa passion pour les Alpes continuent d'inspirer et de fasciner, témoignant de l'impact durable de son œuvre sur la compréhension de notre monde naturel.

Michel Peter

HOMMAGE



Alain Guillon

Alain est né le 16 juillet 1948 à Lyon où il passe une enfance heureuse, entouré de ses parents et de ses sœurs Yvonne et Michelle. En 1968, il vient habiter à Challex pour travailler chez Firmenich. Il y fait toute sa carrière en tant que mécanicien. Puis, en 1972, il épouse Claire-Lise et 2 ans

plus tard, Franck vient agrandir la famille.

Son métier de mécanicien fait de lui un bricoleur toujours prêt à rendre service et sa devise de bricoleur est : "tout peut se réparer, tout peut servir, donc, je garde tout". Heureusement, il y a de la place dans la maison !

Toujours présent dans le monde de la vie associative, pour aider et participer, il soutient tout particulièrement la Lyre Challaisienne et joue comme trompettiste. Il aime la convivialité et faire la fête.

Il donne volontiers son aide à la ferme d'André et Marguerite, ses beaux-parents, pour faire un char de foin, pour réparer un engin et pour les vendanges. Pour rien au monde il aurait laissé sa place de transporteur de raisin à la cave de Satigny, ni pour les soirées après vendanges.

A la pêche, que de bons moments passés avec les copains, pour pêcher, bien sûr, mais aussi pour faire de bons petits gueuletons.

Alain est aussi collectionneur et il collectionne tout ! La place dans la maison commence à manquer !!!

Sa santé fragile s'est considérablement dégradée depuis une quinzaine d'années. Alain refusait la main tendue et les conseils de ses proches, préférant faire ses propres choix.

Il s'est éteint à l'Hôpital d'Annecy le 22 décembre 2023. Il n'a pas souffert et était entouré de ses proches.

Adieu Alain

Repose en paix !

Sa famille et ses proches remercient toutes les personnes leur ayant témoigné des marques de sympathie et d'amitié dans cette douloureuse épreuve.



Rodolphe Böhlen

Chers Tous,

Etant la fille de Jean, le frère de Rodolphe, je viens témoigner de la vie de mon oncle.

Très discret, d'allure un peu bougonne, il était cependant jovial et portait son sourire dans ses yeux bleus, souvent malicieux.

Il aimait dire des blagues et en riait de bon cœur.

Il avait une grande disposition pour la mécanique et adorait bricoler. Mais, contrairement à certains bricoleurs, tout ce qui passait entre ses mains retrouvait vie et on a souvent fait appel à son savoir-faire. C'est toujours avec joie qu'il répondait à ces demandes et rendait service.

La famille Böhlen est d'origine bernoise, plus précisément du village de Riggisberg.

Ses grands-parents sont venus reprendre une ferme à Cessy, puis à Vesancy. Ses parents sont arrivés à Challex, où ils ont repris la ferme de M. Ernest Bouzoud le 1^{er} mai 1956.

Rodolphe avait alors 12 ans et il s'est bien vite fait des copains dans le hameau de Mucelle et dans le village. Il était certainement un petit garnement derrière son frère Jean, très sérieux, et ses deux sœurs, Marguerite et Marianne.

A l'époque, les garçons défendaient leur lieu de vie et formaient des bandes. Il y avait ainsi ceux du Poizat, des Barraques, de Marongy et de Mucelle et cela entraînait de belles bagarres ; telle la Guerre des Boutons.

A Mucelle, Rodolphe faisait partie du « trio infernal » avec Alfred Péra, dit « Bibi », et Jean-Claude Dallemagne.

On m'a dit qu'ils avaient acheté une vespa en douce et cachaient l'engin dans la grange de « La Joranne », cette grande maison à l'entrée de Mucelle qui était alors désaffectée.

Ils s'en servaient pour aller au bal, à trois sur la Vespa et, un soir, le voyage s'est terminé dans le fossé. Le véhicule était hors d'usage et il a fallu trouver des infirmières clandestines pour soigner les plaies.

Puis, plus tard, ce fut une 125 Peugeot qui les conduisit au bal mais qui termina aussi ses jours dans le décor. On avait aussi remarqué le tracteur de la ferme, qui restait allumé vers Greny ou sur la place du village, au retour de la fruitière.

C'est à cette époque qu'il a fréquenté Monique et la vie prit alors un nouveau cours.

Ils se sont mariés en 1965 et ont eu trois filles, Véronique et Sylvie et, un peu plus tard, Delphine.

Rodolphe travaillait à l'Entreprise Revello, comme conducteur d'engin, puis à l'Entreprise Nabaffa jusqu'à sa retraite.

Il était toujours amoureux de la vie mais, heureusement, Monique mettait un frein aux aventures.

Ainsi, il a partagé une belle vie de famille entre son travail, son bricolage et la mécanique, son jardin et bien sûr ses petits-enfants, Kévin et Line, pour lesquels il construisait des remorques en bois à atteler derrière leurs petits tracteurs.

Ils habitaient à Pergy et il y avait de la place pour s'amuser.

C'est en 2017 qu'il a eu un problème cardiaque et il s'est considérablement affaibli depuis.

Très entouré par la famille, il a vécu tranquille dans la petite maison de la rue du Jura, où il s'est mis à construire des maquettes d'engins agricoles et, plus tard, à faire des coloriages.

Cher Oncle Rodolphe, ta vie fut bien remplie tout en restant à Challex. Tu fais partie de la dernière génération qui peut se vanter d'avoir passé sa vie entière dans le même village.

J'espère que tu retrouveras là-haut tous tes copains, disparus avant toi, et que vous partagerez vos souvenirs.

Bonnes retrouvailles !



Au revoir chère Présidente

C'est en 2010 que Claire-Lise et Georges décident de franchir le pas (la frontière entre la Suisse et la France) pour emménager dans la maison qu'ils viennent d'acquérir aux Baraques. Très vite, ils participent à la vie du village et ont l'occasion d'entendre la Lyre Challaisienne, lors de la fête nationale. Georges, qui joue du trombone, se laisse alors embringer et en devient membre en 2012. Claire-Lise, passionnée de musique, est une professeure de piano admirable et très pédagogue. Elle est convaincue que tout le monde peut avoir sa chance, quelles que soient ses capacités ou même son handicap. Elle ne tarde pas à se constituer un bon groupe d'élèves, qui prennent des cours à son domicile, où Georges lui a aménagé une pièce réservée à la musique. Mais elle est aussi flûtiste et collectionne d'ailleurs en grande quantité les flûtes à bec, des plus "standards" aux plus "étranges", et de toutes les tailles. Cet instrument n'est pas commun dans une harmonie, cependant elle n'hésite pas à suivre Georges et rejoint les rangs de la Lyre en 2013, avec non pas 1, mais 3 flûtes (*piccolo*, *soprano* et *alto*). Et cela fait la différence ! Demandez au chef le temps supplémentaire qu'il doit passer pour l'accordage de 3 instruments au lieu d'1... Lors de notre concert du mois de mai dernier, nos spectateurs ont pu apprécier la qualité de la prestation de Claire-Lise, alors qu'elle interprétait, en tant que soliste, le *Largo* du *Concerto* pour Flûte en Do majeur (Op. 44, No. 11, RV 443, Mvmt) d'Antonio Vivaldi (1678–1741).

Rapidement, Claire-Lise et Georges intègrent le comité, où ils mettent leurs compétences à disposition de l'association. Puis vient l'élection de Claire-Lise à la Présidence, en 2021, alors qu'elle succède à Georges, qui lui prend un autre rôle au sein du Comité. A eux deux, ils ont donc beaucoup de responsabilités et s'investissent sans compter.

C'est donc sans surprise que La Lyre Challaisienne au complet, accompagné de ses fidèles renforts, reconnaissante et affectée, s'est rendue à la cérémonie qui s'est déroulée au temple protestant d'Onex le jeudi 11 janvier. Très touchés par son départ (et non sa disparition, elle nous accompagnera toujours dans les mélodies que nous jouerons), c'est avec beaucoup de cœur que nous avons interprété *l'Ave Maria* de Pietro Mascagni, tiré de son opéra le plus célèbre *Cavalleria rusticana*, et *Arioso* de Jean-Sébastien Bach (arr. Jacob de Haan), deux morceaux dont les notes poignantes nous ont tous fortement émus. Puis, à la demande de Georges, nous avons ajouté la pièce *"Rockin' Around the Christmas Tree"* (Danser autour du sapin de Noël) de John Marks (arr. Roland Kreid). Il a expliqué à l'assemblée que cette année, il avait acheté un sapin naturel, ce qu'il n'avait pas fait depuis longtemps, pour fêter le retour de Claire-Lise à la maison, après son séjour à l'hôpital. C'est donc au milieu de toute sa famille qu'elle a pu profiter d'un beau sapin de Noël. Ce morceau plaisait beaucoup à Claire-Lise et elle a certainement apprécié que nous jouions un air gai et entraînant, à son image, pour clore la cérémonie.

Nous garderons tous en mémoire l'image d'une femme exceptionnelle, joyeuse et optimiste, entourée d'une belle famille aimante et soudée. Le mot de la fin revient à Nicoletta, qui a exprimé ce qui caractérise bien la personnalité et la vie de Claire-Lise : **"Pour moi la musique — Oui, la musique — Je le sais sera la clé — De l'amour, de l'amitié !"**

La Lyre Challaisienne



Vie associative

Union Sportive de Challex



Bonjour à tous les Challaisiennes et Challaisiens,

L'ensemble du comité et membres de l'Union Sportive de Challex vous souhaite ses meilleurs vœux les plus chaleureux.

Ensemble, transformons nos défis en victoires et nos efforts en triomphes, bonne année pleine de santé, de persévérance et, surtout, de nombreux moments joyeux sur et hors du terrain.

Des rencontres enrichissantes et de moments de convivialité, en plus des compétitions, pour cela notre association organise chaque année des événements pour renforcer les liens entre adhérents et villageois.

A cette occasion nous organisons, comme premier événement de l'année, le repas spectacle dansant le 2 mars à la salle des fêtes Jean Antoine Lépine, sur réservation uniquement, toutes les informations sur l'affiche. Venez nombreux passer un moment de convivialité.

Comité de l'USC

DINER SPECTACLE DANSANT
organisé par **l'US.CHALLEX**

Salle des fêtes Jean Antoine Lépine à Challex
Le samedi 2 mars 2024 à partir de 19h

Tarif : 55€

Menu :

- Médaillon de saumon macédoine
- Parmentier de canard
- Fromage sec (Tome, Gex, Comté)
- Tartelette tatin, crème anglaise

apéritif musical - spectacle - soirée dansante

ANIMATIONS PAR LA TROUPE MAGIC VOKES

Sur réservation uniquement :
06 24 30 62 25 et 06 23 05 44 49

Vie associative

Association d'Animation Paroissiale



Janvier n'est pas fini que nous pensons déjà au mois de mars, et donc au repas BOTATO ...

Comme toutes les années, il se déroulera le dimanche, à midi, 3 mars à la salle Jean-Antoine Lépine.

Repas préparé et servi par les membres de l'AAP en collaboration avec la Jeunesse Challaisienne.

Vous passerez un moment agréable de convivialité tout en dégustant un des rares (ou le seul ?) repas typiquement gessien.

En remplacement, pour ceux qui ne l'apprécient pas, du rôti de porc vous est proposé.

Kir, repas, dessert, café pour le somme de 22 € et 10 € pour les enfants.

Réservation auprès des membres des 2 associations ou de Françoise au 06 88 48 51 00.



DIMANCHE 3 MARS



- Kir de bienvenue
 - Buvette
- Botato à volonté
- Gratin de pommes de terre
 - Salade
 - Fromages
 - Desserts
- Café, tisane...
- Animation

REPAS BOTATO

12h00 Salle JA Lépine à Challex

Réservations

Françoise 06 88 48 51 00
Marie-Rose 06 40 19 32 61

Adultes : 22 €

Moins de 12 ans : 10 €

Un rendez-vous de
l'AAP et des
Jeunes de Challex





Groupe histoire locale

Contacts : G. Dallemagne au 04 50 59 10 37

groupehistoire.cha@orange.fr

Toujours chercher, conserver, partager, participer, sensibiliser, valoriser

La chronique d'Arnold Uijttewaal revient...

Pendant plusieurs mois Arnold nous a entraînés sur le terrain de **la toponymie de Challex**. Puis nous a intrigués avec la série consacrée à la **datation des maisons**. Ce mois-ci il nous convie à un voyage sur ce grand fleuve qui borde notre village : **le Rhône** dont la partie entre la sortie du Léman et Génissiat est méconnue et peu valorisée dans la littérature qui lui est consacrée. Faisons connaissance avec la « bête » et sa colonne vertébrale de sa source à sa dissolution dans la Méditerranée avant d'en savoir plus.

Le Rhône, un fleuve pas si tranquille !!

Introduction :

Comme beaucoup d'habitants dans le Pays de Gex et donc aussi à Challex, le Rhône a **la double nationalité franco-suisse** : il est long de 812 km, dont un tiers en Suisse et deux tiers en France. Il prend sa source dans le massif du Saint-Gothard, à 1 750 m d'altitude en Suisse, à l'extrémité orientale du Valais. Après avoir parcouru 290 km en Suisse, il se jette dans le lac Léman pour en sortir à Genève. Il entre ensuite en France à Challex, où il parcourt 522 km prenant son virage vers le sud à Lyon. Il termine son cours dans le delta de Camargue pour se jeter dans la mer Méditerranée. Sur tout le territoire de la commune de Challex le Rhône est à moitié suisse et à moitié français. C'est seulement dans les communes de Chancy et Pougny qu'il devient entièrement français.

En termes de débit de tous les fleuves s'écoulant en Méditerranée, le Rhône est deuxième après le Nil. Finissant son cours dans une mer sans marée, le fleuve a formé un delta avec des bras qui se sont déplacés globalement d'ouest en est au cours de l'histoire. Désormais endigué, son delta (la Camargue) est figé, hormis lors de crues exceptionnelles comme en 1993, 1994 et 2003.

Il est évident, que le fleuve a joué dans le passé (et joue encore) un rôle important dans la vie des habitants de Challex et la Corbière. Il a été pour beaucoup de monde une ressource et un risque.

A. Uijttewaal

À SUIVRE ...



2024 année mémoire - appel à contributions

Cette année 2024 marquera 3 moments forts de la vie locale :

- 110^{ème} anniversaire de la déclaration de guerre (août 1914)
- centenaire de l'inauguration du monument aux morts (juillet 1924)
- 80^{ème} anniversaire de la Libération de Challex et du Pays de Gex (août 1944)



le départ des poilus gare de Farges aout 14

Merci de nous prêter vos photos, documents, souvenirs, anecdotes ayant trait à ces événements, ils vous seront restitués après numérisation

Illustrations : collections groupe histoire

Vie associative

Groupe histoire locale



Les chantiers - appel à collaborations

Nous avons besoin de vos compétences pour mener à bien certains projets.

Site Internet : la création d'un site Internet propre au GH permettra de pallier le manque de salles d'expos (présentation d'expos virtuelles) et favorisera la mise en valeur des collections (photos, documents, livres anciens, objets) – ce chantier est essentiel pour l'accès de tous à nos collections.

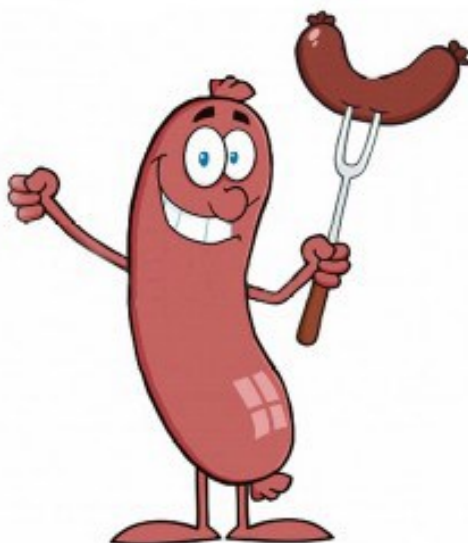
Numérisation : tous les documents (photos, livres, objets,...) remis sont numérisés qu'ils soient donnés ou prêtés. Si vous avez un scanner ou une imprimante dotée d'un scanner : vous travailler chez-vous selon votre rythme.

Ecriture : si vous souhaitez vous exprimer sur un sujet qui vous tient à cœur ou qui relève de votre compétence ou encore signaler une découverte : signalez-vous nous pouvons vous aider.

Les Bourrus de Mucelle



CHALLEX
PLACE DE MUCELLE
SAMEDI 2 MARS 2024
DES 10 H 30



**FABRICATION ARTISANALE ET
VENTE DE BOUDIN
DEGUSTATION SUR PLACE
RACLETTE-CREPES
TOMBOLA
14 EUROS LE MÈTRE DE BOUDIN
(COMPOTE DE POMMES OFFERTE)**

Poivre & Sel



Chers Amis,

Par un gentil mot de remerciements suite à la cérémonie d'adieu à son épouse, Georges nous invite à relever la tête car «*Claire-Lise n'aurait pas envie de nous voir languir* ». C'est donc ce que nous allons faire lors de notre prochaine rencontre qui aura lieu :

MARDI 13 FEVRIER

dès 11h00 à la Salle Saint-Maurice

Au menu une gardiane de taureau et des spécialités du Sud pour surprendre vos papilles.

Pour donner de l'allant à cette journée, nous avons choisi de la vivre aux couleurs provençales qui apporteront soleil et chaleur en avant-première du printemps. Les couleurs chantaient et dansaient autour de Claire-Lise, notamment les camaïeux violets qu'elle portait si bien, c'est aussi une manière de lui rendre hommage.

A ce temps partagé, nous voulons inclure tous nos amis qui souffrent moralement et physiquement de ne pouvoir être présents ; nous pensons très fort à eux.

En ce début d'année 2024, les membres de Poivre & Sel présentent leurs vœux affectueux à tous les Challaisiens.

Nous vous rappelons que notre dernière assemblée générale a voté d'accueillir également vos amis, qui n'habitent pas le village, et toute nouvelle adhésion sera parrainée par deux membres actifs. Qu'on se le dise !

Nous vous invitons à vous inscrire au plus vite pour la rencontre du 13 FEVRIER auprès de : Josiane Davet : Josianedavet@orange.fr ou par téléphone au 06 70 62 60 65 à réception de ce journal.

Au plaisir de nous retrouver.
Pour l'Association : Eliane Dallemagne.

Vie associative

Les Petites Scènes



Toute l'équipe des Petites Scènes vous souhaite une très belle année 2024 !

Le 10 février à 20h30 à la salle

Jean-Antoine Lépine,

le groupe de nos talentueux grands Ados présentera une savoureuse comédie :

Un Chapeau de Paille d'Italie d'Eugène Labiche

(un grand classique français)

Ils auront bien besoin de vos encouragements, nous vous attendons nombreux pour les applaudir !

Tarif adulte : 7 €

Tarif enfant (jusqu'à 12 ans) : 4 €

Pièce tout public

Les places seront à prendre directement sur place (ouverture des portes 20h).

Nos plus jeunes comédiens, eux, se sont invités à la maison de retraite des Cyclamens à l'occasion des fêtes.

Ils ont présenté aux résidents un spectacle mimé sur des airs anciens que le public a pu fredonner. Les deux générations ont ensuite partagé un goûter. Un joli moment que nous sommes heureux de retrouver chaque année depuis 8 ans déjà !



Photos : A.-C. Emanuelli – Affiche: Lùna Nadal



Le jour de ses noces, Fadinard voit son cheval manger le chapeau de paille d'Anaïs Beuperthuis qui se promène avec son amant. Fadinard est alors contraint de se lancer à la recherche d'un chapeau identique afin de la sauver du mari jaloux de la dame. Pour ne pas éveiller les soupçons de son futur beau-père, qui arrive avec toute la noce, il entraîne cette dernière dans sa folle quête...

Vie associative

Le Sou des écoles



Les sportifs font le show...

Notez d'ores et déjà dans vos agendas que le **carnaval** 2024 aura lieu le **mardi 13 février** et, Jeux Olympiques obligent, le thème retenu cette année, c'est le sport !

Et le sport au sens large, représenté ou non, aux Jeux Olympiques. Si les enfants ont envie de ressembler à Kylian Mbappe ou Antoine Dupont, on compte sur leurs parents pour les aider à imaginer plein de déguisements sympas, de la tenue flashy des cours de gym de Véronique et Davina, au costume gonflable de sumo, en passant par les surfeurs ou les haltérophiles...

Chaque enfant devra ensuite, seul ou en groupe, mimer son sport devant le jury. C'est parti pour le show...fous rires garantis!

Venez admirer les enfants lors du défilé : ils partiront de l'école à 16h45 pour rejoindre la salle Jean-Antoine Lépine, en passant par la rue des écoles, la route de Pougny, la rue de la Treille, la rue Saint Maurice et la rue de la Mairie.

Et comme le sport (même juste mimé) ça creuse et ça donne soif, on vous attend ensuite nombreux pour le goûter suivi d'un repas ou encore à la buvette du Sou à partir de 17h30 à la salle Jean-Antoine Lépine.

Union Nationale des Combattants



Anciens combattants
dallemagne.georges@wnadoo.fr -
tél 04 50 59 10 37

Hommage à Claire-Lise Rapin

Les membres de l'amicale des Anciens Combattants s'associent à la peine de la famille de Claire-Lise qui, au sein puis à la présidence de la Lyre Challaisienne, nous a accompagnés fidèlement avec Georges son époux lors des commémorations. Claire-Lise et Georges, indissociables; ont toujours fait preuve d'une grande écoute, de disponibilité et de gentillesse dont nous leur sommes très reconnaissants.

Que Georges et sa famille soient assurés de notre profonde sympathie.

Verger Tiocan



LOTO
DU VERGER TIOCAN

Dimanche 7 avril 2024
Salle Champ-Fontaine à Péron
à 14h30 (ouverture des portes à 13h30)

www.verger-tiocan.mon-paysdegex.fr

Memento

Mairie de Challex

216, rue de la Mairie

04 50 56 30 10 ~ challex@challex.fr

Lundi	9h00-12h30	fermée
Mardi	9h00-12h30	14h00-19h00
Mercredi	9h00-12h30	fermée
Jeudi	fermée	14h00-19h00
Vendredi	9h00-12h30	fermée

Le marché communal hebdomadaire

Tous les mardis sous la Halle de 16h00 à 19h30

Bibliothèque municipale

04 50 59 11 98 ~ bibliochallex@gmail.com

Horaires :

Mercredi 16h00-19h00

Vendredi 16h00-19h00

Auberge « les 7 Merveilles » 04 79 19 70 90

Horaires du restaurant

Lundi : 12h00/13h30 **fermée le soir**

Mardi : 12h00/13h30 19h00/21h00

Mercredi : **fermée la journée**

Jeudi : 12h00/13h30 19h00/21h00

Vendredi : 12h00/13h30 19h00/22h00

Samedi : 12h00/13h30 19h00/22h00

Dimanche : 12h00/14h00 **fermée le soir**

Horaire du dépôt de pain, traiteur, fromages

Lundi : 8h00/14h00 **fermé l'après-midi et soir**

Mardi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Mercredi : **fermé la journée**

Jeudi : Mardi 8h00/14h00 17h00/20h00

Vendredi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Samedi : 8h00/14h00 17h00/20h00

Dimanche : 8h00/14h00 **fermé l'après-midi et soir**

Les produits du traiteur et fromages ne sont pas vendus pendant le service du restaurant.

Vente de pizza

Du jeudi au samedi aux horaires du restaurant

Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex : 04 50 40 76 60

Ecole : 04 50 56 44 32

Garderie : 06 83 45 81 81

Maison de retraite médicalisée Les Cyclamens :

04 50 56 46 50

Groupeement transfrontalier européen :

08 92 70 10 74

SIEA : Service Client : 04 74 45 09 07

Régie des eaux gessiennes (eau, assainissement)

04 85 29 20 00

Site de l'agglo : paysdegexagglo.fr puis accueil et faites votre choix

Conseils juridiques gratuits

(CIDF-CDAD-ADIL-avocat-conciliateur de justice)

Sur RDV au 04 50 41 35 86

Caisse Primaire d'Assurance Maladie : 3646

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Cité administrative Simone Veil

62 rue de Genève 01630 Saint Genis-Pouilly

Sur RDV au 0810 25 01 10

Transport à la demande :

Auprès de la centrale de réservation : 0800 00 67 59

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à

17h00 hors jours fériés ou www.transportsdelain.fr

Horaires du bus La Plaine-Challex : www.tpg.ch

La Maison des Services Public Pays de Gex Agglo :

Pour faciliter vos démarches

167 rue de Genève 01170 Gex

Sur RDV au 04 50 99 99 72

CLIC : Centre Local d'Information et Coordination

gérontologique : 04 50 41 04 04

Maison des Usagers Gessiens (MUG)

200 rue Edouard Branly, Technoparc,

01630 Saint Genis-Pouilly

Ouvert le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Le mercredi de 8h30 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 17h00

Ce lieu concerne les déchets et la régie des eaux.

Collecte des déchets sur la commune

Mercredi soir dépôt des conteneurs

Jeudi matin, ramassage des déchets ménagers

Numéro pour demande de bacs à ordures ménagères, tri, compostage ou anomalie : 04 50 40 95 00

www.monservicedechets.com

Pour les problèmes de collectes :

collecte@paysdegexagglo.fr

Déchetterie de Péron : 04 50 59 14 64

(attention, badge obligatoire)

Horaires d'hiver de novembre à février inclus

Lundi - vendredi 8h30-11h45 et 13h45-16h45

Samedi 8h30-16h45

Dimanche 9h00-11h45

Fermée les jours fériés

Recyclage : www.sivalor.org

Déchetterie de Saint Genis-Pouilly : 04 50 42 09 41

Allo encombrants : 04 50 20 65 86 ou

www.agcr.alfa3.fr

Emmaüs : 04 50 39 34 96 ou www.emmaus74.net

Memento

AGCR (recyclage solidaire de textile en bon état à Saint Genis-Pouilly, 129 rue du Tiocan) :
04 50 28 20 50

Horaires de la boutique :

Mercredi, jeudi et vendredi 13h00-17h30
Samedi 8h45-14h15

Horaires dépôts :

Lundi, mercredi, vendredi 8h30-12h30/14h00-17h45

Services des Centres Départementaux de Solidarité de Gex et Ferney-Voltaire : 3001

Ressourcerie du Pays de Gex : 04 81 50 02 51
290 rue de Perruet - ZA de la Maladière 01210 Ornex

- **Horaires boutique**

Mardi 14h30-17h30
Mercredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30
Jeudi 14h00-17h30
Vendredi 9h00-12h30 et 14h00-17h30
Samedi 9h00-17h30

- **Horaires dépôt**

Lundi 13h30-17h30
Mardi-vendredi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30
Samedi 9h00-17h30

SOS ANIMAUX : 04.50.41.74.80

<https://www.sosanimauxpaysdegex.com/fourriere-pays-de-gex.html>

Adoption avec les Ch'amis Gessiens :

06.17.96.19.34 ou 06.88.75.92.70

Renseignement Centrale téléphonique de l'aéroport de Genève : 00 41 0 900 57 15 00

Centre du Service National : 09 70 84 51 51 ou

cns-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Recensement obligatoire dès 16 ans auprès de la mairie

Horaires pour les engins motorisés et bruyants (tondeuses, taille-haies, tronçonneuses...) :

pour le bien-être de tous, veuillez les respecter

Lun-ven. 8h00-12h00 14h00-19h30

Samedi 9h00-12h00 15h00-19h00

Dimanche et jours fériés 10h00-12h00

CHAL : Centre Hospitalier Alpes-Léman

Site de Contamine-sur-Arve : 04 50 82 20 00

CHANGE : Centre Hospitalier Annecy Genevois

(Site de Saint Julien-en-Genevois) : 04 50 49 65 65

Hôpital Privé Pays de Savoie Annemasse :

04 50 83 43 43

Hôpital Cantonal Genève : +41 22 372 33 11

Hôpital de La Tour à Meyrin : +41 22 719 61 11

Appel d'urgence européen : 112

Pompiers : 18

SAMU – urgences médicales-médecin de garde : 15

SAMU – urgences sociales : 115

Pharmacies de garde : 3237

Signalement de logements indignes : 0806 706 806

Signalement violence femmes : 3919

Enfance en danger : 119

Hébergement d'urgence : 115

<http://challex.info/urgence>

Centre antipoison (Lyon) : 04 72 11 69 11

Numéros d'urgence

17 ou Gendarmerie (Thoiry 04 50 42 12 01)

117 rue des Chenaillettes

01710 Thoiry

Horaires d'ouverture de la gendarmerie

8h00 - 12h00 / 14h00-18h00 du lundi au samedi

9h00 - 12h00 / 15h00-18h00 dimanche, jours fériés

Maison Médicale de Garde, centre de soins immédiats du Pays de Gex

Hôpital local du Pays de Gex, 160 rue Marc Panissod, Gex

Du lundi au vendredi sur rendez-vous auprès du centre 15 ainsi que le week-end

Maison médicale multidisciplinaire

110 rue Germaine Tillon, 01630 Saint Genis-Pouilly

Permanence soins infirmiers,

sans RDV, tous les jours, dimanche et jours fériés inclus, de 16h00 à 17h00.

Maison médicale multidisciplinaire

106 Grande Rue, 01550 Collonges

Ouverture à partir du 7.02.2024 d'un cabinet d'infirmiers sur la commune de Péron.

Infirmière : S. CHAUVRY 06.66.87.21.99

Le Petit Challaisien est publié par la commune de Challex.

Directeur de publication : Madame le Maire

Rédaction : Commission Communication / Comité de lecture

Impression : imprimerie Piétri (Gex)

Distribution : Service de la commune

Tirage : 750 exemplaires

Le Petit Challaisien est distribué à l'ensemble des habitants. Il est également disponible sur le site Internet de la commune www.challex.fr

Pour plus d'informations sur la commune, n'hésitez pas à vous connecter sur le site de la municipalité : www.challex.fr

Pour le prochain numéro du Petit Challaisien de mars, merci de transmettre vos articles par courrier électronique à :

lepetitchallaisien@challex.fr

au plus tard le :

Dimanche 18 février